

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

● SEANCE DU LUNDI 20 MARS 2023 ●

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	20
Date de la convocation	16/03/2023
Date d'affichage de la convocation	16/03/2023

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, , Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, M. Franck LOPEZ, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES

POUVOIRS : M. Éric MOULIGNIER en faveur de M. Jean-Pierre CHARDONNET, Mme Catherine BELLANGER en faveur de M. Franck LOPEZ, Mme Aurélie SARRAZIN en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER, M. François POHU en faveur de M. Jean-Paul FORT

ABSENTS : M. Jean-François JOBIT, M. Jean COITEUX, Mme Catherine DEROUSSEAU

Mme Catherine SENNAVOINE est désignée secrétaire de séance.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU COMITE DE PILOTAGE D'ELABORATION DU PLAN GUIDE DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal de RUFFEC,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-21 et L2121-33,
Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, et notamment ses articles 2 et 40,

Considérant qu'il y a lieu d'élire un conseiller municipal pour siéger au sein du comité de pilotage d'élaboration du Plan Guide de la Commune ;

Après lecture par M. le Maire de la liste des candidats ;

DECIDE A LA MAJORITE

ARTICLE 1 : Procède à l'élection d'un conseiller municipal pour siéger au sein du comité de pilotage d'élaboration du Plan Guide de la Commune.

ARTICLE 2 : Le dépouillement donne les résultats suivants : M. Jean-COITEUX 4 voix, M. Franck LOPEZ 16 voix. **M. Franck LOPEZ est élu.**

ARTICLE 3 : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète.

Publiée sur le site Internet
de la Commune le

23 MARS 2023

Pour copie conforme
Le Maire,
Thierry BASTIER

